

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 364

18 février 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------|-------|
| Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l. | 17430 | CEREP Tour Air 2 S.à r.l. | 17458 |
| Agence Européenne de Communication Publique S.A. | 17471 | CEREP T S.à r.l. | 17444 |
| AJR Participations S.A. | 17466 | C&L Immobilière S.à r.l. | 17437 |
| Albatros Properties S.A. | 17426 | Danatis Invest S.A. | 17433 |
| AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l. | 17439 | Darsha Holding S.A. | 17445 |
| AMP Capital Investors (CLH No. 1) S. à r.l. | 17472 | Dexia Banque Internationale à Luxem- bourg | 17432 |
| Assieme S.A. | 17466 | Digitalents S.à r.l. | 17440 |
| Belgravia European Properties | 17437 | Digitalents S.à r.l. | 17444 |
| Bick-Stuff S.à r.l. | 17437 | Erlo Immobilière S.A. | 17441 |
| Bick-Stuff S.à r.l. | 17438 | Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A. | 17447 |
| B. I. International S.A. | 17471 | Gigalux S.A. | 17435 |
| CapitalatWork Umbrella Fund | 17437 | Goldbell | 17430 |
| Casa Lagoa S.à r.l. | 17439 | Mainpoint Invest S.A. | 17438 |
| CEREP Atlantide 1 S.à r.l. | 17458 | Melody S.A. | 17427 |
| CEREP Atlantide 2 S.à r.l. | 17445 | Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à r.l. | 17429 |
| CEREP Esplanade 2 S.à r.l. | 17445 | Nokia Siemens Tietoliikenne Oy Succursa- le de Luxembourg | 17429 |
| CEREP III A S.à r.l. | 17434 | Nouricia S.A. | 17428 |
| CEREP III B S.à r.l. | 17466 | Opalysimmo S.à r.l. | 17429 |
| CEREP III C S.à r.l. | 17465 | Opalys S.A. | 17428 |
| CEREP III D S.à r.l. | 17465 | PAC-4 Europe | 17433 |
| CEREP III F S.à r.l. | 17445 | PHM Topco 12 S.à r.l. | 17458 |
| CEREP III Germany A S.à r.l. | 17455 | QLux Aviation S.à r.l. | 17434 |
| CEREP III Germany B S.à r.l. | 17455 | SPL WorldGroup B.V. | 17458 |
| CEREP III Germany S.à r.l. | 17465 | Still Life Holding S. à r.l. | 17455 |
| CEREP III Investment A S.à r.l. | 17441 | Thea-Immo S.A. | 17434 |
| CEREP III Investment H S.à r.l. | 17441 | UBS (Luxembourg) S.A. | 17427 |
| CEREP III Investment V S.à r.l. | 17465 | WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l. | 17434 |
| CEREP Picasso 1 S.à r.l. | 17447 | | |
| CEREP Picasso 2 S.à r.l. | 17447 | | |

Albatros Properties S.A., Société Anonyme Soparfi.
Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 114.476.

L'an deux mille neuf.

Le trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALBATROS PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong, R.C.S. Luxembourg numéro B114476, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 961 du 17 mai 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire prénommé, en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C numéro 961 du 17 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous

titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2009. Relation GRE/2009/4592. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015021/76.

(100008838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Melody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.376.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2009

- Acceptation de la démission de Mesdames Sylvie THEISEN, Caterina SCOTTI et Eliane IRTHUM, en tant qu'administrateurs et acceptation de la démission de Madame Sylvie THEISEN en tant qu'administrateur-délégué.

- Madame Simona LOMBARDI, née le 29.04.1975 à Naples (NA), Monsieur Andrea LOMBARDI, née le 19.07.1984 à Naples (NA), tous les deux demeurant à Via Mauro Comitè 7, I-84011 Amalfi (SA) et Monsieur Giovanni SAVINELLI, né le 11.07.1973 à Salerno (SA), demeurant à Via Felice Cavallotti 72A, I-00152 Rome ont été nommés administrateurs, en remplacement de Mesdames Sylvie THEISEN, Eliane IRTHUM et Caterina SCOTTI démissionnaires, les mandats de Madame Simona LOMBARDI et des Messieurs Andrea LOMBARDI et Giovanni SAVINELLI viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2011.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2009

- de nommer Monsieur Giovanni SAVINELLI, né le 11 juillet 1973 à Salerno (SA), résidant à I-00152 Rome, Via Felice Cavallotti nr 72A, administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MELODY S.A.

D.S. CORPORATION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010016648/23.

(100010893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 11.142.

La liste des signatures autorisées a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.01.2010.
UBS (Luxembourg) S.A.
Markus Krämer / Christine Berton
Managing Director / Director

Référence de publication: 2010016657/13.

(100010984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Opalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.133.

Par la présente, les personnes physiques et morales suivantes démissionnent avec effet immédiat respectivement de leurs mandats d'Administrateurs, d'Administrateurs délégués et de Commissaire de la société OPALYS S.A., société enregistrée au Registre du Commerce Section de Luxembourg n° B 115133:

- Démission de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Serge ATLAN, né le 27 janvier 1953 à BATNA (France) et qui demeure 5, rue Alphonse München, L- 2174 Luxembourg,
- Démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Richard SEGAL, né le 5 octobre 1952 à BOIS COLLOMBES (France) et qui demeure 5, rue Alphonse München, L- 2174 Luxembourg,
- Démission de son mandat d'Administrateur de la Société R.I.S. Cie S.A., RCSL n° B 138374, siège social 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg,
- Démission de Monsieur Philippe GIBELLO demeurant 3, rue Turique, F-54000 NANCY, de son mandat de Commissaire de NOURICIA S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016658/23.

(100010987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Nouricia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.131.

Par la présente, les personnes physiques et morales suivantes démissionnent avec effet immédiat respectivement de leurs mandats d'Administrateurs, d'Administrateurs délégués et de Commissaire de la société NOURICIA S.A., société enregistrée au Registre du Commerce Section de Luxembourg n° B 115131:

- Démission de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Serge ATLAN, né le 27 janvier 1953 à BATNA (France) et qui demeure 5, rue Alphonse München, L- 2174 Luxembourg,
- Démission de son mandat d'Administrateur de Monsieur Richard SEGAL, né le 5 octobre 1952 à BOIS COLLOMBES (France) et qui demeure 5, rue Alphonse München, L- 2174 Luxembourg,
- Démission de son mandat d'Administrateur de la Société R.I.S. Cie S.A., RCSL n° B 138374, siège social 171, route de Longwy, L-1941 Luxembourg,
- Démission de Monsieur Philippe GIBELLO demeurant 3, rue Turique, F-54000 NANCY, de son mandat de Commissaire de NOURICIA S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016659/23.

(100010989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Opalysimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.825.

Par la présente, Monsieur Serge ATLAN né le 27 Janvier 1953 à Batna Algérie, demeurant 5 Rue Alphonse MUNCHEN L-2172 Luxembourg démissionne avec effet immédiat de la gérance de la société OPALYSIMMO Sàrl, société enregistrée au Registre du Commerce Section de Luxembourg n° B 115825.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010016660/15.

(100010998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Morgan Stanley Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.471.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg le 20 janvier 2010*

L'Assemblée décide d'élire comme nouveau gérant:

M. Todd LEE, demeurant 201 West 72nd Street, New-York NY 10023, pour une durée indéterminée.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010016661/14.

(100011006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Nokia Siemens Tietoliikenne Oy Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 148.204.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société passées en date du 11 janvier 2010 que:

(1) le conseil d'administration a accepté la démission, comme mandataire représentant dans le cadre de la gestion de la succursale, de Monsieur Pascal PAULIN, né le 25 novembre 1956 à Luxembourg, demeurant à L-8460 EISCHEN, 11b, rue Clairefontaine,

en constatant que ce dernier n'a dorénavant plus de pouvoirs de signature pour représenter ou engager la succursale;
et

(2) que le conseil d'administration a décidé de nommer Monsieur Emanuele (dit Emanuel) MILIOTO, né le 12 janvier 1971 à Saarlouis, demeurant à St.-Bernhard-Strasse. 6A, D-66663 MERZIG (République Fédérale d'Allemagne), en remplacement de Monsieur Pascal PAULIN, aux fonctions de mandataire pour les besoins de la gestion de la succursale, avec pouvoir de signature conjoint avec une autre personne représentante permanente de la succursale, et comme ce pouvoir de signature a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no1968 du 8 octobre 2009, page 94.444.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour Nokia Siemens Tietoliikenne Oy

Me Claude GEIBEN

Par mandat spécial

Référence de publication: 2010016662/22.

(100010332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Goldbell, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 62.874.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2009 que:

- Monsieur Jacques Wolter, né le 02/08/1964 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame Corinne Carraro, démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.01.2010.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010016664/16.

(100010435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 148.035.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l." a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.078,

here represented by Linda HARROCH, maître en droit, by virtue of a proxy given on 11 December 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.035, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 4, 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated October 1st, 2009 (number 1913, page 91807), and whose bylaws have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million seventeen thousand five hundred euros (EUR 1,017,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to one million thirty thousand euros (EUR 1,030,000.-), by the issue of one million seventeen thousand five hundred (1,017,500) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-), and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolution, paid up by a contribution in kind consisting into the conversion of (i) an interest free loan agreement granted on 14 December 2009 by Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, for a global amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) and (ii) an interest free loan agreement granted on 14 December 2009 with effective date as of 4 September 2009 by Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, for a global amount of seventeen thousand five hundred euros (EUR 17,500.-) (collectively referred to as the "Contribution in Kind").

All the one million seventeen thousand five hundred (1,017,500) New Shares are subscribed by Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., prenamed, and paid up by the Contribution in Kind.

The contribution of one million seventeen thousand five hundred euros (EUR 1,017,500.-) for those New Shares is entirely allocated to the Company's share capital.

Second resolution

The sole shareholder decides, following the above-decided capital increase, to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 5. Share capital

5.1 The Company's share capital is set at one million thirty thousand euros (EUR 1,030,000.-), represented by one million thirty thousand (1,030,000) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand Ruel, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.078,

ici représentée par Linda HARROCH, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 décembre 2009.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'unique associé de «Advent Carl Luxembourg Finance S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.035, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 04 septembre 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 1^{er} octobre 2009 (numéro 1913, page 91807) (le «Mémorial C») et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant d'un million dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.017.500.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à un million trente mille Euros (EUR 1.030.000.-), par l'émission d'un million dix-sept mille cinq cents (1.017.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par la résolution ci-dessous, payées par un apport en nature consistant dans la conversion (i) d'un prêt sans intérêt accordé le 14 décembre 2009 par Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., prénommé, pour un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) et (ii) d'un prêt sans intérêt accordé le 14 décembre 2009 avec effet au 04 septembre 2009 par Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., prénommé, pour un montant total de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500.-) (collectivement désignés comme l'«Apport en Nature»).

L'ensemble des un million dix-sept mille cinq cents (1.017.500) Nouvelles Parts Sociales est souscrit par Advent Carl Luxembourg Holding S.à r.l., prénommé, et payées par l'Apport en Nature.

Le montant total de l'apport d'un million dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.017.500.-) relativement à ces Nouvelles Parts Sociales est entièrement alloué au capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social de la Société est d'un million trente mille Euros (EUR 1.030.000.-), représenté par un million trente mille (1.030.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations, tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par le(s) Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15591. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010015003/131.

(100008579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.307.

Au courant du 2^{ème} semestre 2009 ont eu lieu les modifications suivantes en rapport avec la composition du Conseil d'administration de la banque:

- démission, avec effet au 22 juillet 2009, de Monsieur Jacques Rogge en tant qu'administrateur,
- remplacement, avec effet au 1^{er} décembre 2009, de Monsieur Johny Gaspard par Monsieur Joseph Mertz en tant qu'administrateur jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2013.

La composition actuelle du Conseil d'administration de Dexia BIL se présente comme suit:

| Nom | Fonction | Adresse professionnelle |
|-------------------|------------------------|---------------------------------------|
| François Narmon | Président | 11 place Rogier B-1210 Bruxelles |
| Gaston Schwertzer | Vice-président | 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg |
| Frank Wagener | Administrateur-délégué | 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg |
| Stefaan Decraene | Administrateur | 44 boulevard Pachéco B-1000 Bruxelles |
| Jean-Luc Dehaene | Administrateur | 11 place Rogier B-1210 Bruxelles |
| Jean Duschène | Administrateur | 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg |

17433

| | | |
|-----------------|----------------|----------------------------------------------------|
| Fernand Fischer | Administrateur | 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg |
| Pierre Mariani | Administrateur | 11 place Rogier B-1210 Bruxelles |
| Joseph Mertz | Administrateur | 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg |
| Luc Onclin | Administrateur | 44 Suikerbergstraat B-1700 Sint-Martens-Bodegem |
| Serge Schimoff | Administrateur | 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg |
| René Steichen | Administrateur | 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg |
| Donny Wagner | Administrateur | 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Dexia Banque Internationale à Luxembourg

Société anonyme

Jean-Paul Putz / Charlotte Lies

Attaché de direction / Senior Director

Référence de publication: 2010016644/34.

(100010745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

PAC-4 Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.474.

La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL a démissionné de son mandat de gérant.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour PAC-4 Europe

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010016645/14.

(100010845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Danatis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 120.641.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mme Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 8 décembre 2009 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A., avec effet au 8 décembre 2009.

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg a été nommé en date du 8 décembre 2009 en tant que représentant permanent T.C.G Gestion S.A., avec effet immédiat.

M. Doeke van der Molen termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 8 décembre 2009.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Par Christelle Ferry

Représentant permanent

Référence de publication: 2010016646/22.

(100010878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

QLux Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.693.

L'Associé unique de QLux Aviation S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Severine Canova de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 29 décembre 2009;
- de nommer Peter Diehl, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Gérant, avec effet au 29 décembre 2009 et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Peter Diehl
Gérant

Référence de publication: 2010016647/14.

(100010880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Thea-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 80.764.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue le 28 décembre 2009 à Luxembourg que la clôture de la liquidation a été prononcée et qu'il faut procéder à la RADIATION de l'inscription prise sous la section

B n° 80.764, au nom de la Société THEA-IMMO S.A.,
avec siège social au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Capital social: EUR 100.000,-

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant une durée de 5 ans à l'adresse du siège social de la société.

Pour extrait conforme
Signature
Le Liquidateur

Référence de publication: 2010016690/20.

(100010627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

WPP Luxembourg Holdings Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 137.916,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 112.018.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016744/11.

(100010503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP III A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.143.

Les comptes annuels pour la période du 8 août 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017211/12.

(100010377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Gigalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.461.

L'an deux mil neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée GIGALUX S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la Section B et le numéro 76461.

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juin 2000, publié au Mémorial C n°776 du 24 octobre 2000, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 août 2001, publié au Mémorial C 172 du 31 janvier 2002.

L'assemblée est présidée par M. Luca ANTOGNONI, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Cristobalina MORON, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Rossana DI PINTO, employée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 22.190 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 7.416.500,- (sept million quatre cent seize mille cinq cent euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.219.000,- à EUR 9.635.500,- (neuf million six cent trente cinq mille cinq cent euros), par la création de 74.165 (soixante quatorze mille cent soixante cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes;

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actuel actionnaire;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. "Le capital social est fixé à EUR 9.635.500,- (neuf million six cent trente cinq mille cinq cent euros) représenté par 96.355 (quatre vingt seize mille trois cent cinquante cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune";

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts"

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant EUR 7.416.500 (sept millions quatre cent seize mille cinq cents euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.219.000 (deux millions deux cent dix-neuf mille euros) à EUR 9.635.500 (neuf millions six cent trente-cinq mille cinq cents euros),

par la création de 74.165 (soixante quatorze mille cent soixante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

17436

Souscription

Alors est intervenue la Société Européenne de Banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, représentée par M. Luca CHECCHINATO et Mme Emanuela CORVASCE, employés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, tel qu'il figure sur la liste de présence, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2009,

laquelle intervenante, es-qualité qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 74.165 (soixante-quatorze mille cent soixante-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 7.416.500,- (sept millions quatre cent seize mille cinq cents euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 74.165 (soixante-quatorze mille cent soixante-cinq) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

Renonciation

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire concerné, donnée le 15 décembre 2009,

laquelle renonciation, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

Art. 5. "Le capital social est fixé à EUR 9.635.500,- (neuf millions six cent trente-cinq mille cinq cents euros) représenté par 96.355 (quatre-vingt-seize mille trois cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune";

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts."

Déclaration / Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 3.856,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ANTOGNONI, C. MORON, R. DI PINTO, E. CORVASCE, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 décembre 2009, LAC/2009/56066: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015020/98.

(100008970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Belgravia European Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 825.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.404.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 20 janvier 2010 a été informé par Monsieur Henri GRISIUS du non renouvellement de sa candidature aux fonctions de gérant de la société et a nommé en remplacement:

- Madame Stéphanie GRISIUS, gérant, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

L'associé unique, dans ses résolutions du 20 janvier 2010 renouvelé les mandats des autres gérants:

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Monsieur Manuel HACK, gérant, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010016642/23.

(100010654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

C&L Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4155 Esch-sur-Alzette, 39, rue Léon Jouhaux.

R.C.S. Luxembourg B 98.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010017231/9.

(100010454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Bick-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 95, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010017237/9.

(100010453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CapitalatWork Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2009 («l'Assemblée») a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Ivan NYSSSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Madame Annemarie ARENS, 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée a nommé en tant que nouveaux administrateurs:

Monsieur André BIRGET (Président), 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

Monsieur Michel JANIAC, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

Monsieur Rémi BERG, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée a également nommé ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour CapitalatWork Umbrella Fund

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010016643/25.

(100010689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Bick-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 95, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010017240/9.

(100010452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Mainpoint Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.943.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société anonyme "ANTAR INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 81297,

ici dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués Monsieur Jürgen FISCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est le seul actionnaire ("Actionnaire Unique"), de la société anonyme "Mainpoint Invest S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128943, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1588 du 28 juillet 2007

et qu'elle a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions six cent neuf mille euros (2.609.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille (31.000,- EUR) à deux millions six cents quarante mille euros (2.640.000,- EUR) par l'émission de vingt-six mille quatre-vingt-dix (26.090) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue la pré-mentionnée "ANTAR INVEST S.A.", représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire aux vingt-six mille quatre-vingt-dix (26.090) actions nouvelles et de les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux millions six cent neuf mille euros (2.609.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions six cents quarante mille euros (2.640.000,- EUR), représenté par vingt-six mille quatre cent (26.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille cent euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FISCHER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2009. Relation GRE/2009/4603. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 07 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015017/47.

(100008761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.771.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 janvier 2010;
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 12 janvier 2010 et ce, pour une durée indéterminée;
- Sur base du contrat de transfert des parts sociales signé le 17 août 2009, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société, d'une valeur nominale de GBP 1,-; seront désormais réparties comme suit:

| Désignation de l'associé | Nombre de parts sociales |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| AMP Capital Investors (CIF European Infrastructure N°3) S.a r.l. 12, rue Leon Thyès L-2636 Luxembourg | 2.646 |
| AMP Capital Investors (European Infrastructure N°4) S.a r.l. 12, rue Leon Thyès L-2636 Luxembourg | 12.321 |
| AMP Capital Investors (FDF European Infrastructure N°3) S.a r.l. 12, rue Leon Thyès L-2636 Luxembourg | 5.033 |
| Total | 20.000 |

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Manager

Référence de publication: 2010016567/32.

(100010593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Casa Lagoa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 98.885.

L'an deux mille neuf, le sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Maria RAMOS DOS SANTOS, indépendante, demeurant L-3321 Berchem, 15b, Rue du Coin,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présente acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "CASA LAGOA S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon I^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98885, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 23 mars 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 181 du 14 février 2007.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet social de la société est l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et d'un restaurant.

La société a également pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure ainsi que la vente d'articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'Associée Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2009. Relation GRE/2009/4691. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015019/45.

(100008988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Digitalents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.444.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010017287/13.

(100010589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP III Investment H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.866.

Les comptes annuels pour la période du 17 juin 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017298/12.

(100010717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP III Investment A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.452.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017325/11.

(100010715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Erlo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 150.712.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den viertem Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft ERLO S.A., mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 84.725,

hier vertreten durch ihre beiden Delegierten des Verwaltungsrates, nämlich:

- Herr Ernst LOHMEIER, Diplom-Betriebswirt F.H., wohnhaft in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss,
- Frau Monika SPIESS, Diplom-Betriebswirtin F.H., Ehegattin von Herrn Ernst LOHMEIER, wohnhaft in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

2.- Herr Claude OLINGER, Bankkaufmann, wohnhaft in L-4086 Esch-sur-Alzette, 30, boulevard Pierre Dupong.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung ERLO IMMOBILIERE S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Stadtbredimus.

Art. 3. Zweck ist die Tätigkeit von Immobiliengeschäften aller Art, insbesondere An- und Verkauf, Vermietung und Verpachtung, Miete und Pacht, Grundstücks-, Haus- und Objektverwaltung, Wertschätzung, Vermittlung und Vermarktung von bebauten oder unbebauten Immobilien aller Art im In- und Ausland;

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnissen zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft in allen Fällen rechtsgültig vertreten durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorisch die des Delegierten des Verwaltungsrates, oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheißen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Dienstag des Monats Juni um 14.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneuhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten die ein hundert (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1.- Die Aktiengesellschaft ERLO S.A., mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 84.725, sechsundsiebzig Aktien | 76 |
| 2.- Herr Claude OLINGER, Bankkaufmann, wohnhaft in L-4086 Esch-sur-Alzette, 30, boulevard Pierre Dupong, vierundzwanzig Aktien | 24 |
| Total: ein hundert Aktien | 100 |

Sämtliche Aktien wurden bis zum Belfaue von fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt; machend den Betrag von SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (€ 7.750.-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien verbleiben Namensaktien bis zu ihrer gänzlichen Einzahlung.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:

a) Herr Ernst LOHMEIER, Diplom-Betriebswirt F.H., wohnhaft in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss,

b) Frau Monika SPIESS, Diplom-Betriebswirtin F.H., Ehegattin von Herrn Ernst LOHMEIER, wohnhaft in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

c) Herr Claude OLINGER, Bankkaufmann, wohnhaft in L-4086 Esch-sur-Alzette, 30, boulevard Pierre Dupong.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Aktiengesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

6.- Herr Ernst LOHMEIER, vorbenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt, sein Mandat endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2015, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. LOHMEIER, M. SPIESS, C. OLINGER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 05 janvier 2010. Relation: ECH/2010/40. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 04. Januar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010015026/162.

(100009259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

CEREP T S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.196.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017250/11.

(100010550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Digitalents S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.444.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010017259/13.

(100010590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP III F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.982.

Les comptes annuels pour la période du 23 septembre 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017328/12.

(100010714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP Esplanade 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.209.

Les comptes annuels pour la période du 2 juin 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017329/12.

(100010713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP Atlantide 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.556.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017331/11.

(100010712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Darsha Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 62.756.

L'an deux mil neuf, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée DARSHA HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 62.756.

Ladite société a été constituée en date du 30 septembre 1997 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C n ° 845 du 28 avril 1998, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par M. Sébastien FELICI, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Manuela D'AMORE, employée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Antoine MAFRICA, employé, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 2600 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la société en Soparfi et modification subséquente de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

2. Fixation de la date de prise d'effet sur le plan comptable.

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Deuxième résolution

L'assemblée, réunissant tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, décide que sur le plan comptable, la décision qui précède prendra effet à partir du 15 décembre 2009.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. FELICI, M. D'AMORE, A. MAFRICA, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 décembre 2009, LAC/2009/56067: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015023/69.

(100008993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

CEREP Picasso 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.022.

Les comptes annuels pour la période du 25 juin 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017370/12.

(100010903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP Picasso 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.023.

Les comptes annuels pour la période du 25 juin 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017372/12.

(100010902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Five Arrows Co-Investments Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 53.610,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 147.523.

In the year two thousand and nine, on the twenty eighth of December.

before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Alain Peigneux, director of company, residing in Luxembourg, himself represented by Rachel Uhl, juriste, residing in Luxembourg,

acting in her capacity as proxyholder of Five Arrows Managers S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 143.757, acting as general partner (the "General Partner") of the Company, by virtue of the authority granted by resolutions of the board of managers of the General Partner dated September 18, 2009 (the "Board of Managers"),

the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 3, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 1, 2009 page 80 473 number 1677.

2.- The subscribed share capital of the Company is currently set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into thirty one (31) shares having a nominal value of one thousand euro each, consisting of the following classes of shares

- 1 (one) management share, having a nominal of EUR 1,000 (one thousand euro) allocated to the General Partner;
- 30 (thirty) ordinary shares, having a nominal of EUR 1,000 (one thousand euro) each allocated to the Ordinary Limited Partners

3.- Pursuant to article 5.2 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital including the subscribed capital of the Partnership is set at EUR 3,031,000.00 (three million thirty one thousand euro) divided into

- 1 (one) management share;
- 30 (thirty) ordinary shares;
- 300 (three hundred) class A shares;

- 300 (three hundred) class B shares;
- 300 (three hundred) class C shares;
- 300 (three hundred) class D shares;
- 300 (three hundred) class E shares;
- 300 (three hundred) class F shares;
- 300 (three hundred) class G shares;
- 300 (three hundred) class H shares;
- 300 (three hundred) class I shares and
- 300 (three hundred) class J shares

having a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) each.

Pursuant to article 5.2 of the Articles the General Partner is specially authorized and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription rights of the shareholders, in relation to an increase of the corporate capital, for issues of shares against payments in cash.

4.- By resolutions dated September 18, 2009, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of New Shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended and article 5.2 of the Articles. The share capital of the Company was increased as of September 28, 2009 by an amount of twenty two thousand six hundred and ten euro (EUR 22,610.-) and raised from its amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to fifty three thousand six hundred and ten euro (EUR 53,610.-) by issuing:

- two point two hundred and sixty one (2.261) new class A shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- two point two hundred and sixty one (2.261) new class B shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- two point two hundred and sixty one (2.261) new class C shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- two point two hundred and sixty one (2.261) new class D shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- two point two hundred and sixty one (2.261) new class E shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- two point two hundred and sixty one (2.261) new class F shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- two point two hundred and sixty one (2.261) new class G shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- two point two hundred and sixty one (2.261) new class H shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- two point two hundred and sixty one (2.261) new class I shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;
- two point two hundred and sixty one (2.261) new class J shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

(the "New Shares") which were subscribed as mentioned below.

5.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as follows as of September 28, 2009:

- zero point three hundred and forty five (0.345) class A shares, zero point three hundred and forty five (0.345) class B shares, zero point three hundred and forty five (0.345) class C shares, zero point three hundred and forty five (0.345) class D shares, zero point three hundred and forty five (0.345) class E shares, zero point three hundred and forty five (0.345) class F shares, zero point three hundred and forty five (0.345) class G shares, zero point three hundred and forty five (0.345) class H shares, zero point three hundred and forty five (0.345) class I shares and zero point three hundred and forty five (0.345) class J shares by Mr Irving Bellotti, having his address at 60, Corso Magenta I-20123 Milan, for a total amount of three thousand four hundred and fifty euro (EUR 3,450.-);

- zero point zero seventy five (0.075) class A shares, zero point zero seventy five (0.075) class B shares, zero point zero seventy five (0.075) class C shares, zero point zero seventy five (0.075) class D shares, zero point zero seventy five (0.075) class E shares, zero point zero seventy five (0.075) class F shares, zero point zero seventy five (0.075) class G shares, zero point zero seventy five (0.075) class H shares, zero point zero seventy five (0.075) class I shares and zero point zero seventy five (0.075) class J shares by Mr Alessandro Bertolini, having his address at 32 Via Legnano I-20121 Milan, for a total amount of seven hundred and fifty euro (EUR 750.-);

- zero point zero seventy five (0.075) class A shares, zero point zero seventy five (0.075) class B shares, zero point zero seventy five (0.075) class C shares, zero point zero seventy five (0.075) class D shares, zero point zero seventy five (0.075) class E shares, zero point zero seventy five (0.075) class F shares, zero point zero seventy five (0.075) class G shares, zero point zero seventy five (0.075) class H shares, zero point zero seventy five (0.075) class I shares and zero point zero seventy five (0.075) class J shares by Mr Nicola Ceccarelli, having his address at Flat 4-46, Ennismore Gardens UK London SW7 1 AQ, for a total amount of seven hundred and fifty euro (EUR 750.-);

- zero point one hundred and eleven (0.111) class A shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class B shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class C shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class D shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class E shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class F shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class G shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class H shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class I shares and zero point one hundred and eleven (0.111) class J shares, by Mr Luca Cicchetti, having his address at Via Lamarmora 6, I-20122 Milan, for a total amount of one thousand one hundred and ten euro (EUR 1,110.-)

- zero point three hundred and sixty six (0.366) class A shares, zero point three hundred and sixty six (0.366) class B shares, zero point three hundred and sixty six (0.366) class C shares, zero point three hundred and sixty six (0.366) class D shares, zero point three hundred and sixty six (0.366) class E shares, zero point three hundred and sixty six (0.366) class F shares, zero point three hundred and sixty six (0.366) class G shares, zero point three hundred and sixty six (0.366) class H shares, zero point three hundred and sixty six (0.366) class I shares and zero point three hundred and sixty six (0.366) class J shares, by Mr Alessandro Daffina, having his address at Via G, Morone 4, I-20121 Milan; for a total amount of three thousand six hundred and sixty euro (EUR 3,660.-)

- zero point one hundred and eleven (0.111) class A shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class B shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class C shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class D shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class E shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class F shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class G shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class H shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class I shares and zero point one hundred and eleven (0.111) class J shares, by Mr Alessio De Comitè, having his address at Via Alfredo Oriani 6, I-20122 Milan, for a total amount of one thousand one hundred and ten euro (EUR 1,110.-)

- zero point zero seventy five (0.075) class A shares, zero point zero seventy five (0.075) class B shares, zero point zero seventy five (0.075) class C shares, zero point zero seventy five (0.075) class D shares, zero point zero seventy five (0.075) class E shares, zero point zero seventy five (0.075) class F shares, zero point zero seventy five (0.075) class G shares, zero point zero seventy five (0.075) class H shares, zero point zero seventy five (0.075) class I shares and zero point zero seventy five (0.075) class J shares by Mr Massimo De Lisio, having his address at Via Giotto 3, I-20145 Milan, for a total amount of seven hundred and fifty euro (EUR 750.-);

- zero point one hundred and eleven (0.111) class A shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class B shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class C shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class D shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class E shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class F shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class G shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class H shares, zero point one hundred and eleven (0.111) class I shares and zero point one hundred and eleven (0.111) class J shares, by Mr Giuseppe Guglielmi, having his address at Via Boccaccio 4, I-20123 Milan, for a total amount of one thousand one hundred and ten euro (EUR 1,110.-)

- zero point zero seventy five (0.075) class A shares, zero point zero seventy five (0.075) class B shares, zero point zero seventy five (0.075) class C shares, zero point zero seventy five (0.075) class D shares, zero point zero seventy five (0.075) class E shares, zero point zero seventy five (0.075) class F shares, zero point zero seventy five (0.075) class G shares, zero point zero seventy five (0.075) class H shares, zero point zero seventy five (0.075) class I shares and zero point zero seventy five (0.075) class J shares by Mr Luigi Labbate, having his address at Via Ciro Menotti 7, I-20129 Milan, for a total amount of seven hundred and fifty euro (EUR 750.-);

- zero point three hundred and ninety three (0.393) class A shares, zero point three hundred and ninety three (0.393) class B shares, zero point three hundred and ninety three (0.393) class C shares, zero point three hundred and ninety three (0.393) class D shares, zero point three hundred and ninety three (0.393) class E shares, zero point three hundred and ninety three (0.393) class F shares, zero point three hundred and ninety three (0.393) class G shares, zero point three hundred and ninety three (0.393) class H shares zero point three hundred and ninety three (0.393) class I shares and zero point three hundred and ninety three (0.393) class J shares, by Mr Nicola Paini having his address at Via Bernardino Telesio 15 I-20145 Milan, for a total amount of three thousand nine hundred and thirty euro (EUR 3,930.-)

- zero point zero seventy five (0.075) class A shares, zero point zero seventy five (0.075) class B shares, zero point zero seventy five (0.075) class C shares, zero point zero seventy five (0.075) class D shares, zero point zero seventy five (0.075) class E shares, zero point zero seventy five (0.075) class F shares, zero point zero seventy five (0.075) class G shares, zero point zero seventy five (0.075) class H shares, zero point zero seventy five (0.075) class I shares and zero point zero seventy five (0.075) class J shares by Mr Fabio Palazzo, having his address at Via E, De Amicis 59, I-20121 Milan, for a total, amount of seven hundred and fifty euro (EUR 750.-);

- zero point zero seventy five (0.075) class A shares, zero point zero seventy five (0.075) class B shares, zero point zero seventy five (0.075) class C shares, zero point zero seventy five (0.075) class D shares, zero point zero seventy five (0.075) class E shares, zero point zero seventy five (0.075) class F shares, zero point zero seventy five (0.075) class G shares, zero point zero seventy five (0.075) class H shares, zero point zero seventy five (0.075) class I shares and zero point zero seventy five (0.075) class J shares by Mrs Illaria Romagnoli, having her address at Via Mercato 3, I-20121 Milan, for a total amount of seven hundred and fifty euro (EUR 750.-);

- zero point two hundred and twenty five (0.225) class A shares, zero point two hundred and twenty five (0.225) class B shares, zero point two hundred and twenty five (0.225) class C shares, zero point two hundred and twenty five (0.225) class D shares, zero point two hundred and twenty five (0.225) class E shares, zero point two hundred and twenty five (0.225) class F shares, zero point two hundred and twenty five (0.225) class G shares, zero point two hundred and twenty five (0.225) class H shares, zero point two hundred and twenty five (0.225) class I shares and zero point two hundred and twenty five (0.225) class J shares, by Mr Edoardo Subert having his address at Piazza della Repubblica 22, I-20124 Milan, for a total amount of two thousand two hundred and fifty euro (EUR 2,250.-)

- zero point one hundred and forty nine (0.149) class A shares, zero point one hundred and forty nine (0.149) class B shares, zero point one hundred and forty nine (0.149) class C shares, zero point one hundred and forty nine (0.149) class D shares, zero point one hundred and forty nine (0.149) class E shares, zero point one hundred and forty nine (0.149) class F shares, zero point one hundred and forty nine (0.149) class G shares, zero point one hundred and forty nine (0.149) class H shares, zero point one hundred and forty nine (0.149) class I shares and zero point one hundred and forty nine (0.149) class J shares, by Mr Enrico Testa having his address at Località Sesta La Capriola 1, I-58014 Mandano, for a total amount of one thousand four hundred and ninety euro (EUR 1,490.-)

All the twenty two point six hundred and ten (22.610) New Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers being fully paid up in cash, so that the amount of twenty two thousand six hundred and ten euro (EUR 22,610.-) was at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. The justifying documents of the subscriptions have been produced to the undersigned notary, who acknowledges it.

6.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.1. of the Articles is amended and shall now read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at fifty three thousand six hundred and ten euro (EUR 53,610.-) divided into:

- one (1) management share (the "Management Share") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-),
- thirty (30) ordinary shares (the "Ordinary Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class A shares (the "Class A Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class B shares (the "Class B Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class C shares (the "Class C Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class D shares (the "Class D Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class E shares (the "Class E Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class F shares (the "Class F Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class G shares (the "Class G Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class H shares (the "Class H Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class I shares (the "Class I Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each,
- two point two hundred and sixty one (2.261) class J shares (the "Class J Shares") having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The Ordinary Shares, the Management Share and all other Classes of shares which may be issued by the Company from time to time in accordance with these Articles shall be together referred to as the "Shares".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at three thousand euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt huit décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Alain Peigneux, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg, lui-même représenté par Rachel Uhl, juriste, résidant à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire de Five Arrows Managers S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 143.757, agissant en sa qualité de gérant commandité (l'"Associé Commandité") de la Société,

en vertu de l'autorité conférée aux termes des résolutions du conseil d'administration de l'Associé Commandité en date du 18 septembre 2009 (le "Conseil d'Administration"), la comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 1^{er} septembre 2009 page 80 473 sous le numéro 1677.

2.- Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, représenté par les classes d'actions suivantes:

- 1 (une) action d'Associé Commandité ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) attribuée à l'Associé Commandité;

- 30 (trente) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune attribuées aux Associés Commanditaires;

3.- Conformément à l'article 5.2 des statuts de la société (les "Statuts"), le capital autorisé y compris le capital souscrit de la société est fixé, à trois millions trente et un mille euros (3.031.000,-EUR) divisé en:

- 1 (une) action d'Associé Commandité;

- 30 (trente) actions ordinaires;

- 300 (trois cents) actions de classe A;

- 300 (trois cents) actions de classe B;

- 300 (trois cents) actions de classe C;

- 300 (trois cents) actions de classe D;

- 300 (trois cents) actions de classe E;

- 300 (trois cents) actions de classe F;

- 300 (trois cents) actions de classe G;

- 300 (trois cents) actions de classe H;

- 300 (trois cents) actions de classe I et

- 300 (trois cents) actions de classe J

ayant une valeur nominale de EUR 1,000 (mille euros) chacune.

Conformément à l'article 5.2 des Statuts, l'Associé Commandité est autorisé spécialement et est en charge de (i) réaliser cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires, lors d'une augmentation de capital réalisée, dans les cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

4.- Par résolutions du 18 septembre 2009, le l'Associé Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de Nouvelles Actions et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée et à l'article 5.2 des Statuts. Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 28 septembre 2009 d'un montant de vingt deux mille six cent dix euros (22.610,- EUR) et élevé de son montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cinquante trois mille six cent dix euros (53.610,-EUR) par l'émission de:

- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe A ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe B ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe C ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe D ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe E ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe F ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe G ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe H ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe I ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) nouvelles actions de classe J ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;

(les "Nouvelles Actions") qui ont été souscrites tel qu'indiqué ci-dessous.

5.- Sur ce, l'Associé Commandité reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit à la date du 28 septembre 2009:

- zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe A, zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe B, zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe C, zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe D, zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe E, zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe F, zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe G, zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe H, zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe I et zéro virgule trois cent quarante cinq (0.345) actions de classe J par Mr Irving Bellotti, ayant son adresse 60, Corso Magenta I-20123 Milan, pour un montant total de trois mille quatre cent cinquante euros (EUR 3,450.-);

- zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe A, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe B, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe C, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe D, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe E, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe F, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe G, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe H, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe I et zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe J par Mr Alessandro Bertolini, ayant son adresse 32 Via Legnano I-20121 Milan, pour un montant total de sept cent cinquante euros (EUR 750.-);

- zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe A, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe B, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe C, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe D, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe E, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe F, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe G, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe H, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe I et zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe J par Mr Nicola Ceccarelli, ayant son adresse Flat 4-46, Ennismore Gardens UK London SW7 1 AQ, pour un montant total de sept cent cinquante euros (EUR 750.-);

- zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe A, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe B, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe C, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe D, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe E, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe F, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe G, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe H, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe I et zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe J, par Mr Luca Cicchetti, ayant son adresse Via Lamarmora 6, I-20122 Milan, pour un montant total de mille cent dix euros (EUR 1,110.-)

- zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe A, zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe B, zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe C, zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe D, zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe E, zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe F, zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe G, zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe H, zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe I et zéro virgule trois cent soixante six (0.366) actions de classe J, by Mr Alessandro Daffina, ayant son adresse Via G, Morone 4, I-20121 Milan; pour un montant total de trois mille six cent soixante euros (EUR 3,660.-)

- zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe A, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe B, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe C, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe D, zéro virgule cent onze (0.111)

actions de classe E, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe F, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe G, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe H, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe I et zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe J, par Mr Alessio De Comite, ayant son adresse Via Alfredo Oriani 6, I-20122 Milan, pour un montant total de mille cent dix euros (EUR 1,110.-)

- zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe A, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe B, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe C, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe D, zéro virgule soixante quinze (0.075) actions de classe E, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe F, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe G, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe H, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe I et zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe J par Mr Massimo De Lisio, ayant son adresse Via Giotto 3, I-20145 Milan, pour un montant total de sept cent cinquante euros (EUR 750.-);

- zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe A, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe B, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe C, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe D, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe E, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe F, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe G, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe H, zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe I et zéro virgule cent onze (0.111) actions de classe J, par Mr Giuseppe Guglielmi, ayant son adresse Via Boccaccio 4, I-20123 Milan, pour un montant total de mille cent dix euros (EUR 1,110.-)

- zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe A, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe B, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe C, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe D, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe E, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe F, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe G, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe H, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe I et zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe J par Mr Luigi Labbate, ayant son adresse Via Ciro Menotti 7, I-20129 Milan, pour un montant total de sept cent cinquante euros (EUR 750.-);

- zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe A, zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe B, zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe C zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe D, zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe E, zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe F, zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe G, zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe H, zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe I et zéro virgule trois cent quatre-vingt treize (0.393) actions de classe J, par Mr Nicola Paini ayant son adresse Via Bernardino Telesio 15 I-20145 Milan, pour un montant total de trois mille neuf cent trente euros (EUR 3,930.-)

- zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe A, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe B, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe C, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe D, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe E, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe F, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe G, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe H, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe I et zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe J par Mr Fabio Palazzo, ayant son adresse Via E, De Amicis 59, I-20121 Milan, pour un montant total de sept cent cinquante euros (EUR 750.-);

- zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe A, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe B, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe C, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe D, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe E, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe F, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe G, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe H, zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe I et zéro virgule zéro soixante quinze (0.075) actions de classe J par Mrs Illaria Romagnoli, ayant leur adresse Via Mercato 3, I-20121 Milan, pour un montant total de sept cent cinquante euros (EUR 750.-);

- zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe A, zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe B, zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe C, zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe D, zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe E, zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe F, zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe G, zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe H, zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe I et zéro virgule deux cent vingt cinq (0.225) actions de classe J, par Mr Edoardo Subert ayant son adresse Piazza della Repubblica 22, I-20124 Milan, pour un montant total de deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2,250.-)

- zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe A, zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe B, zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe C, zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe D, zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe E, zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe F, zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe G, zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe H, zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe I et zéro virgule cent quarante neuf (0.149) actions de classe J, par Mr Enrico Testa ayant son adresse Località Sesta La Capriola 1, I-58014 Mandano, pour un montant total de mille quatre cent quatre-vingt dix euros (EUR 1,490.-)

Toutes les vingt deux virgule six cent dix (22,610) Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus et ont été payées en numéraire de sorte que la somme de vingt deux mille six cent dix euros (22.610,- EUR) était à la disposition de la Société, tel que prouvé au notaire, qui en a pris acte expressément. Les documents justificatifs des souscriptions ont été produits au notaire instrumentant qui en a pris acte.

6.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante trois mille six cent dix euros divisé en:

- 1 (une) action d'Associé Commandité (l'"Action Commandité") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-),
- trente (30) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-),
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe A (les "Actions de Classe A") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe B (les "Actions de Classe B") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe C (les "Actions de Classe C") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe D (les "Actions de Classe D") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe E (les "Actions de Classe E") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe F (les "Actions de Classe F") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe G (les "Actions de Classe G") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe H (les "Actions de Classe H") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe I (les "Actions de Classe I") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;
- deux virgule deux cent soixante et une (2.261) actions de classe J (les "Actions de Classe J") ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1,000.-) chacune;

Les Actions Ordinaires, l'Action de Commandité et toutes les autres classes d'actions qui pourront être émises par la Société à tout moment conformément aux Statuts seront nommées les "Actions".

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ trois mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 04 janvier 2010. Relation: LAC/2010/133. Reçu soixante-quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015056/429.

(100008921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

CEREP III Germany B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.155.

Les comptes annuels pour la période du 8 août 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017347/12.

(100010799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP III Germany A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.156.

Les comptes annuels pour la période du 8 août 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017349/12.

(100010798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Still Life Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 143.582.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bergamot Enterprise Limited, a company having its registered address at 13/F Silver Fortune Plaza, 1 Wellington St. Central, Hong Kong

hereby represented by Mr. Max Mayer, private employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal dated December 17th, 2009.

Such proxies after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearer is the sole shareholder of Still Life Holding S. à r.l., a limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143.582, incorporated pursuant to a deed Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on December 11th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of January 9th, 2009, number 54 (the Company).

II. That the one hundred thirty thousand (130,000) shares in registered form with a par value one euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million five hundred and fifty-one thousand euro (EUR 5,551,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and thirty thousand euro (EUR 130,000.-) to five million six hundred and eighty-one thousand euro (EUR 5,681,000.-), by converting a claim that the shareholders have against the Company and issuing five million five hundred and fifty thousand (5,551,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares and are entitled to dividends as from today.

Second resolution

The Meeting resolves to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder of the Company.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the pre-named subscriber, represented as aforesaid, declares to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make payment in full for the one hundred new shares thus subscribed by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") by partially converting existing claims of five million five hundred and fifty-one thousand euro (EUR 5,551,000.-) towards the Company, it being understood that an amount of five million five hundred and fifty-one thousand euro (EUR 5,551,000.-) shall be allocated to the Company share capital.

Bergamot Enterprise Limited, through its proxy holder, declared that there exists no impediment, restriction, or limitation to the free transferability of the Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations, or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Bergamot Enterprise Limited of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of the management, attesting that it is the full owner of the Contribution.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend first paragraph of Article 5.1. of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at five million six hundred and eighty-one thousand euro (EUR 5,681,000.-) represented by five million six hundred and eighty-one thousand (5,681,000) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède;

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bergamot Enterprise Limited, une société ayant son siège social au 13/F Silver Fortune Plaza, 1 Wellington St. Central, Hong Kong

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 17 décembre 2009;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée Still Life Holding S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.582, constituée suivant un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 54 du 9 janvier 2009 (la Société).

II. Que les trente mille (130,000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

Première résolution

L'Assemblée décide de d'augmenter le capital social de la Société d'une montant de cinq millions cinq cent cinquante et un mille euros (5.551.000,-EUR) afin de porter le capital de son montant actuel de cent trente mille euros 130.000,-EUR) à cinq millions six cent quatre-vingt-un mille euros (5.681.000,-EUR) par conversion d'une créance de envers la société et par la création et l'émission de cinq millions cinq cent cinquante et un mille (5.551.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, donnant droits aux dividende à partir de ce jour

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles le seul associé de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur pré désigné, représenté comme ci-avant, déclare souscrire aux parts sociales nouvelles, le nombre pour lequel il a été admis, et de les libérer entièrement par apport (l'Apport") en nature consistant dans la conversion partielle d'une créance d'un montant total de cinq millions cinq cent cinquante et un mille euros (5.551.000,-EUR) envers la Société, dont cinq millions cinq cent cinquante et un mille euros (5.551.000,- EUR) seront imputés au capital social de la société.

Bergamot Enterprise Limited, agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par Bergamot Enterprise Limited, a été donnée au notaire instrumentant de la Gérance de la Société par une déclaration d'apport attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinq millions six cent quatre-vingt-un mille euros (5.681.000,- EUR) représenté par cinq millions six cent quatre-vingt-un mille (5.681.000) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune entièrement libérée."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorise à tout gérant de la Société de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 3.800- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: M.MAYER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55684. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010015077/132.

(100008746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

SPL WorldGroup B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 129.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 110.313.

Le siège social de la Société a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1416 du 20 décembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPL WorldGroup B.V., en liquidation volontaire
Signature

Référence de publication: 2010017247/15.

(100010482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP Tour Air 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.520.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017248/11.

(100010551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP Atlantide 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.537.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017333/11.

(100010711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

PHM Topco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 150.674.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Pamplona Capital Partners II LP", a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Island, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman acting through its General Partner Pamplona Equity Advisors II Ltd;

represented by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 8, 2010.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance as e.g. pledges, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; to borrow funds and issue bonds and other securities to a limited number of subscribers and, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "PHM Topco 12 S.a r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Such principle is moreover applicable for any type of distribution, including annual dividend, as foreseen in article 18 of the Articles, interim dividend, as foreseen in article 19 of the Articles and liquidation proceeds, as foreseen in article 20 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

The board of managers can delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers in accordance with conditions to be set by the board of managers in the delegation of authority.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

In case of urgency or where other exceptional circumstances so require, the board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the general shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular, upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 19. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, under the following conditions:

The manager or in case of plurality of manager, the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Any interim dividend shall be distributed to the shareholder(s) in proportion of his/their share holding(s) in the Company, as provided in the present Articles in general and under article 8 of the present Articles in particular.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measure

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, "Pamplona Capital Partners II LP", prenamed, has subscribed for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general shareholders' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 68-70, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Pavel NAZARIAN, company executive, professionally residing at 3, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Mr Raphael PONCELET, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Pamplona Capital Partners II LP", une société de droit du Grand Cayman, ayant son siège social à c/o M&C Corporate Services Ltd, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, agissant au travers de son General Partner Pamplona Equity Advisors II Ltd;

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 8 janvier 2010.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "PHM Topco 12 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de un cent (0,01 EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Un tel principe est applicable à n'importe quel type de distribution, y compris les dividendes annuels comme prévu dans l'article 18 des Statuts, les dividendes intérimaires, comme prévu dans l'article 19 des Statuts et les revenus de liquidation, comme prévu dans l'article 20 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants un ou plusieurs gérants en charge de la gestion journalière de la Société selon des conditions à déterminer par le conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

En cas d'urgence ou lorsque d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent, le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 17. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société tel que cela est énoncé dans les Statuts et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts et cela dès l'adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividendes et l'adoption d'une résolution des associés décidant le versement de dividendes.

Art. 19. Le gérant, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires, y compris au cours du premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les dividendes intérimaires seront versés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, tel que cela est énoncé dans les Statuts en général et plus particulièrement sous l'article 8 des Statuts.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Pamplona Capital Partners II LP", prénommée, a souscrit à la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Attestation

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Résolutions adoptées par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Pavel NAZARIAN, dirigeant de sociétés, avec adresse professionnelle au 3 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - b) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
 - c) Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 janvier 2010. Relation: EAC/2010/567. Reçu soixant-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010015049/341.

(100008605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

CEREP III Investment V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.126.

Les comptes annuels pour la période du 8 août 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017343/12.

(100010801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP III Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.289.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017346/11.

(100010800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP III D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.145.

Les comptes annuels pour la période du 8 août 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017351/12.

(100010797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP III C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.146.

Les comptes annuels pour la période du 8 août 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017353/12.

(100010796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CEREP III B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.154.

Les comptes annuels pour la période du 8 août 2008 (date de constitution) au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010017355/12.

(100010795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

AJR Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 103.578.

Les comptes annuels 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010017388/10.

(100011016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Assieme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.065.

L'an deux mille neuf, le douze novembre.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ASSIEME S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Me Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 20 mars 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 319 du 25 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 178.500 (cent soixante-dix-huit mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 18.000.000 (dix-huit millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

2. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,785,000 (one million seven hundred eighty-five thousand Euro), divided into 178,500 (one hundred seventy-eight thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 18.000.000 (eighteen million Euro) to be divided into 1.800.000 shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on Novembre 12, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company."

Version française

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.785.000 (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille euros) représenté par 178.500 (cent soixante-dix-huit mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 18.000.000 (dix-huit millions d'euros) qui sera représenté par 1.800.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 novembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

3. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts, afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

" **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

Version française

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

4. Suppression du 2^{ème} alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law."

Version française

" **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi."

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration prévu par l'Article 32-3 (5) ci-annexé, décide d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 18.000.000 (dix-huit millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et d'autoriser le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 1,785,000 (one million seven hundred eighty-five thousand Euro), divided into 178,500 (one hundred seventy-eight thousand and five hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 18.000.000 (eighteen million Euro) to be divided into 1.800.000 shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on November 12, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company."

Version française

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.785.000 (un million sept cent quatre-vingt-cinq mille euros) représenté par 178.500 (cent soixante-dix-huit mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 18.000.000 (dix-huit millions d'euros) qui sera représenté par 1.800.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 12 novembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

Troisième résolution

Afin d'adapter les statuts à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

" **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders."

" **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital."

Version française

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le 2^{ème} alinéa de l'article 14 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law."

Version française

" **Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.400,-.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. M. TONELLI, S. BOULARD, A. UHL, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 novembre 2009, LAC/2009/49132: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010015535/250.

(100009538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Agence Européenne de Communication Publique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 91.607.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire.

Référence de publication: 2010017391/10.

(100010212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

B. I. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.040.

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "B.I. International S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60040, constituée en date du 16 juillet 1997 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 575 daté du 21 octobre 1997 et modifié en dernier lieu par un acte notarié par devant Maître Alphonse Lentz, notaire résidant à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 mars 2003 publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 512 daté du 13 mai 2003 (la "Société").

La séance est présidée par M. Pierre-Yves Magerotte, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Cristina Vidal, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg. L'assemblée a choisi en tant que scrutateur Pierre-Yves Magerotte (le "Bureau").

Le Bureau ayant été constitué, le président a déclaré et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires de la Société sont présents ou représentés et que le nombre d'actions détenus par eux est inscrit sur une liste de présence. Cette liste et les procurations signées par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de cette liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de 50.000 EUR (cinquante mille euros) représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informée.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de M. Pierre-Yves Magerotte en tant que liquidateur de la Société et approbation de la délégation des pouvoirs nécessaires pour entreprendre la procédure de la liquidation de la Société et notamment un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société;
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société; et
4. Divers.

Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la mise en liquidation volontaire de la société avec effet à partir de ce jour (l'"Ouverture de la Liquidation").

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de nommer M. Pierre-Yves Magerotte, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Il est décidé par les actionnaires de la Société à cet égard d'accorder au Liquidateur tous les pouvoirs nécessaires dans le cadre de la Liquidation et notamment avec les pouvoirs décrits par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés").

Il est également décidé par les actionnaires de la Société que le Liquidateur sera notamment investi des pouvoirs suivants:

- Il sera habilité à représenter la Société durant le processus de liquidation, à vendre tous les actifs, à s'acquitter des dettes de la Société, et à distribuer, en tout ou partie, les actifs nets de la Société aux actionnaires de la Société, en espèces ou en numéraire ou en nature, à tout moment au cours du processus de liquidation; accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés sans autorisation préalable des actionnaires de la Société et notamment apporter les actifs de la Société à d'autres sociétés;

- Il peut renoncer, avec ou sans paiement, à tous les droits incorporels, privilèges, gages ou hypothèques, actions résolutoires, transcriptions, saisies, oppositions ou à tout autre empêchement.

- Le Liquidateur peut en particulier, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens mobiliers et droits, et aliéner ledit ou lesdits biens le cas échéant;

- Il peut librement déléguer, sous sa propre responsabilité, pour des tâches spécifiques et déterminées et pour un temps limité, à un ou plusieurs mandataires, partie de ses pouvoirs.

- Il est ensuite décidé par les actionnaires de la Société que le Liquidateur disposera également d'un pouvoir de signature sur les comptes en banque de la Société.

Troisième résolution:

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ huit cents euro (800,- EUR)

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P-Y. Magerotte, C. Vidal, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1082. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015076/74.

(100008913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

AMP Capital Investors (CLH No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.774.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 janvier 2010;

- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 12 janvier 2010 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010016559/17.

(100010759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.